

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2016

Présents : MM. Bernard EGUILUZ, Maire, Alain PENCHENAT, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME, adjoints, MM. Florian BELOT, Marcelino DIJOUX, Franck PRADIER, Jean-François ROQUES et Jean-Claude MARTINEZ.

Date de convocation : 29/08/2016.

Secrétaire de séance : M. Marcelino DIJOUX.

1. **Les biens de Mme Martine CAMBOU** (ancienne station essence) sont estimés à 220 000 €, le bureau de l'intercommunalité est d'accord pour l'acheter à ce prix. Le conseil de communauté devra confirmer cette décision.
2. **Evaluation du terrain de M. PONGIS** qui devrait être acheté pour la réalisation du rond-point et l'aménagement de la RD 37. La terre agricole est évaluée à 0.40 € le m². Le conseil municipal est d'accord pour proposer à 1 € le m².

3. **Vente des parcelles ZH 97 et 98 par la communauté de communes à M. Stéphane CARME.**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la vente des parcelles ZH 97 et 98 situées dans la zone artisanale de Beauvais sur Tescou par la communauté de communes à M. Stéphane CARME au prix de 80 000 €.

Ce terrain situé au-dessus de la station d'épuration communale est séparé par un fossé permettant l'écoulement des eaux pour protéger la station d'épuration d'une inondation lors de violents orages. Dans l'aménagement de son futur terrain, l'acquéreur prévoit de combler ce fossé.

Par ailleurs, pour un meilleur découpage du terrain, il est prévu de supprimer l'aire de retournement à l'extérieur de la station.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à cette vente à M. Stéphane CARME sous réserve que les demandes exigées par la commune de Beauvais sur Tescou soient prises en compte dans les conditions particulières écrites sur l'acte de vente, telles que précisées par courriel au géomètre M. GUILLET et au notaire Mme GUY à savoir :

- Aménagement d'une aire de retournement dans l'enceinte de la station d'épuration de Beauvais sur Tescou ;
- Création d'une servitude de 1 mètre autour de la clôture dont l'entretien sera à la charge de l'acquéreur (voir plan joint) ;
- Travaux de drainage et de busage en substitution du fossé existant sur la parcelle ZH 98 permettant l'écoulement des eaux vers le fossé principal et protégeant la station d'épuration lors de violents orages. A défaut d'exécution de ces travaux, l'acquéreur ne sera pas autorisé à combler le fossé sur sa propriété ;

4. **Terrain multi-sports :** le dossier a été transmis au conseil départemental et à la préfecture. Le coût est estimé à 31 200 € HT. La commission du département se réunit en octobre. Une réponse devrait être donnée avant la fin de l'année.
5. **Projet communal :**
Les membres du conseil municipal réfléchissent sur le prix des lots à bâtir (équipés de tous les réseaux). A Salvagnac, les lots sont en vente autour de 75 € le m² (la municipalité envisage de revoir le prix à la baisse). A Cahuzac sur Vère et à Castelnau de Montmiral, ils sont en vente à 25 € le m² et à Grazac, 56 € le m².
Le conseil municipal estime que le 1^{er} terrain doit être vendu entre 42 € et 50 € le m².

6. **Questions diverses :**

Y a-t-il un podium mis à disposition par la communauté de communes pour les associations ?
Fusion des communautés de communes avec le maintien de 3 pôles. La future communauté sera certainement une communauté d'agglomération.

La commission aménagement se réunira vendredi 23 septembre à 8h30 avec M. BOULOT.
La séance est levée à 23h30.